



ARRÊTÉ N°85/2026

ABROGE L'ARRÊTÉ N°73/2026

Concernant la réglementation provisoire de la circulation et du stationnement route du Col

Amic le dimanche 12 juillet 2026

LE MAIRE DE LA VILLE DE SOULTZ, Haut-Rhin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2542-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu le placement du Haut-Rhin en vigilance météorologique orange (épisode caniculaire)

Considérant la demande de FAST Guebwiller pour l'organisation du Triathlon par l'Association Elsassman Triathlon le dimanche 12 juillet 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le dimanche 12 juillet 2026 de 5h30 à 11h00, la circulation dans les deux sens et le stationnement seront interdits à tout véhicule ROUTE DU COL AMIC - tronçon entre le stand de Tir de Wuenheim et la route d'accès à la ferme Auberge du Kohlschlag ainsi que tous les chemins forestiers menant à la route du Col Amic.

ARTICLE 2 :

Il incombera aux organisateurs de placer des signaleurs auprès des barrières notamment au niveau des intersections du Gros Chêne et du Camping « La Sapinière » qui devront être munis d'un moyen de communication. Ils veilleront à ce que les véhicules des médecins, les ambulances et les véhicules du service d'incendie et de secours ainsi que ceux de la Gendarmerie puissent circuler en cas de nécessité.

ARTICLE 3 :

Il incombe à la société organisatrice d'assurer le service d'ordre et de sécurité.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire de la Ville de Soultz, M. le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Soultz, ainsi que tous les agents des services concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois selon les règles de procédure en vigueur.



Soultz, le 10 juillet 2026

Le Maire,

Marcello ROTOLO

Tél. : 03.89.62.25.40 – Fax : 03.89.83.06.63 – E-Mail : mairie@soultz68.fr